



CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION INDIVIDUELS

Les présentes conditions générales d'inscription (CGI), s'appliquent à tous les usagers de l'équipement et à toutes les prestations réservées auprès de l'équipement.

1. Accès

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'équipement et sur le site internet. Ils varient selon les périodes de l'année.

Des fermetures techniques de l'équipement pourront avoir lieu au cours de l'année. Par ailleurs, des fermetures pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation. Une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

Dans le cas de certains programmes, un titre d'accès est remis à l'utilisateur au moment de l'inscription. Ce titre est nominatif et ne peut être cédé. Pour accéder à l'équipement, l'utilisateur devra présenter son titre au moment de l'accès ou à l'accueil de l'équipement. Le titre permet l'accès à l'ensemble des zones pré-définies dans le type du programme souscrit.

En cas de perte du titre d'accès, il pourra être demandé à l'utilisateur d'en racheter un nouveau au tarif en vigueur dans son équipement d'appartenance. A l'issue de l'abonnement, le titre sera désactivé et devra être restitué à l'équipement.

L'inscription à un programme sportif est nominative. Il n'est pas permis à l'utilisateur de céder ou transférer sa place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Avant toute inscription, nous recommandons aux usagers de consulter un médecin afin d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique de l'activité sportive concernée.

Dans le cadre de certaines activités spécifiques, un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités choisies sera demandé pour l'accès aux espaces sportifs ou aux programmes sportifs.

2. Modalités d'inscription et paiement

En fonction des équipements, les inscriptions aux programmes se font :

directement auprès de l'équipement aux jours et heures d'ouverture d'accueil du public, et / ou, en ligne sur le site internet de l'équipement.

Les prix s'entendent en euros et toutes taxes comprises.

Ils sont affichés et sont disponibles sur les supports de communication à l'accueil et sur le site internet de l'équipement.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés. Dans le cadre d'une augmentation tarifaire des abonnements en cours, l'équipement informera l'utilisateur de ces modifications. En cas de refus, l'utilisateur pourra résilier son abonnement sans préavis. L'ensemble des tarifs préférentiels sont accessibles sur présentation d'une pièce justificative.

En fonction des équipements et de la disponibilité des places dans le programme choisi, l'utilisateur peut procéder au paiement du prix selon les moyens de paiement affichés et proposés dans l'équipement (espèces, carte bancaire, chèques vacances, coupons sport...). Pour tout paiement par chèque bancaire, une pièce d'identité sera demandée à l'utilisateur.

Dans le cas d'une inscription en ligne, le paiement s'effectuera uniquement par carte bancaire. Lorsque les inscriptions se font directement auprès de l'équipement, et selon les modalités qui lui sont propres, certains programmes peuvent bénéficier d'un paiement fractionné. Dans ce cas, l'intégralité des échéances correspondant au prix du programme est due.

3. Droit de rétractation

Sauf pour les abonnements aux écoles de natation, équestre, glace et autres prestations dont la capacité de réservation est limitée, lors d'un achat en ligne l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date d'achat pour faire part de son intention de se rétracter par courrier, mail ou lien disponible sur le site internet de l'équipement.

L'équipement s'engage à rembourser l'utilisateur dans les 14 jours à compter de la date de demande de rétractation de l'utilisateur, les frais éventuelles liés à l'inscription restant acquis à l'équipement.

Pour tout paiement par chèques Vacances, aucun remboursement ne pourra être effectué, le montant perçu sera proposé sous forme d'un avoir.

4. Formules d'abonnement

L'équipement est susceptible de proposer 3 types d'abonnements:

- Un abonnement date à date avec engagement de 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois, payable au comptant ou en plusieurs fois selon les équipements.
- Un abonnement d'une durée minimale de 12 mois avec prélèvements mensuels, puis tacitement reconduit pour des périodes successives de 1 mois.
- Un abonnement sans engagement avec prélèvement mensuel, puis reconduit pour des périodes successives de 1 mois.

La date de prélèvement se fera selon les conditions en vigueur présents au sein de l'équipement.

5. Modification / Résiliation d'un programme

> Du fait de l'équipement

Avant le début du programme, l'équipement peut être contraint d'en modifier un élément essentiel ou de l'annuler notamment si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en raison d'événements imprévisibles qui ne lui



seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), en raison de motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des usagers.

L'équipement informera les usagers de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire. Si l'utilisateur n'accepte pas les éléments de substitution proposés, il reste libre de demander l'annulation de son inscription et son remboursement.

Au cours du programme, l'équipement peut être contraint d'interrompre les activités ou d'y apporter des aménagements en fonction des vacances scolaires, des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation complète d'un programme en cours, l'équipement s'efforcera de proposer aux usagers des éléments de substitution d'une valeur équivalente. Si l'utilisateur n'accepte pas les éléments de substitution proposés, il reste libre de demander le remboursement des sommes versées au prorata des séances non effectuées.

> Du fait de l'utilisateur

De manière générale, la non utilisation temporaire ou définitive des prestations de l'inscription ne donne droit à aucun remboursement. L'utilisateur peut résilier son abonnement:

- par écrit en adressant l'équipement où se déroule le programme un courrier recommandé avec avis de réception, ou
- s'il est disponible par le système de résiliation simplifiée sur le site internet de l'équipement.

Selon les modalités d'engagement de l'abonnement, des frais pourront être appliqués:

- Un abonnement avec prélèvement mensuel peut être résilié à tout moment moyennant un préavis de 30 jours à compter de la date de la demande. Tout mois entamé est dû dans sa totalité.
- Un abonnement d'une durée minimale de 12 mois avec prélèvements mensuels, peut être résilié à tout moment une fois la durée incompressible de l'engagement effectué, moyennant un préavis de 30 jours à compter de la date de la demande.
- Un abonnement date à date avec engagement de 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois, n'est pas sujet à une résiliation, le montant total de la période étant due dans sa totalité.

6. Assurances

> Assurance incluse (Responsabilité Civile):

L'inscription assure à l'utilisateur uniquement le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'équipement auprès de la Compagnie MAIF pour les dommages causés aux tiers à l'occasion du programme et dont l'utilisateur pourrait être déclaré responsable.

7. Règlement Intérieur

L'accès aux espaces de l'équipement et aux programmes est réglementé et suppose le strict respect du règlement intérieur par les usagers.

Celui-ci est porté à la connaissance de tous par voie d'affichage dans les locaux de l'équipement. L'utilisateur s'engage, par conséquent, et notamment à respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par le personnel de l'équipement.

En cas d'actes de violence verbale, physique, notamment liée à des violences sexuelles et sexistes, ou cas d'infraction pénale commise dans l'enceinte de l'équipement, celui-ci se réserve le droit d'exclure à tout moment l'utilisateur.

Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

8. Matériel

> Le matériel personnel

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes, seul le matériel collectif ou lourd est prévu. L'utilisateur doit donc vérifier dans les informations fournies lors de son inscription quel type de matériel personnel emporter.

Important : tout matériel ou effet personnel appartenant à l'utilisateur reste sous sa responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant au cours d'un programme, la responsabilité de l'équipement ne pouvant être recherchée à ce titre.

> Le prêt ou location de Matériel

L'équipement pourra louer ou mettre à disposition gratuitement du matériel lui appartenant. Une pièce d'identité pourra également être consignée. En cas de détérioration du matériel, l'utilisateur sera redevable du montant de son remplacement.

9. Relations usagers

Pour toute demande particulière liée aux modalités de réalisation du programme ou de la séance, l'utilisateur pourra solliciter l'équipe sur place. L'utilisateur a également la possibilité de faire une réclamation par écrit à l'équipement où se déroule le programme, soit via la borne interactive du équipement sportif si l'équipement en est équipé, soit sur son site internet et, dans l'onglet "accès et contacts", rubrique « contactez-nous » et/ou « questionnaire de satisfaction-réclamation ».

Dans le cadre du recueil des données téléphoniques de l'utilisateur, l'équipement informe l'utilisateur de son droit de s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Toute réclamation après la séance ou l'événement concerné doit être adressée dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour.

En cas de désaccord sur la réponse apportée, l'utilisateur peut faire gratuitement une demande de médiation au service de médiation CNPM MEDIATION CONSOMMATION soit via leur site internet <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu> soit par mail par courrier, à l'adresse de CNPM MÉDIATION CONSOMMATION, 27, avenue de la Libération 42400 Saint-Chamond.



10. Vidéo-surveillance

Pour des raisons de sécurité, des systèmes de vidéosurveillance peuvent être installés dans certains équipements/équipements dans le respect de la législation applicable.

11. Protection des données personnelles

Conformément à la législation européenne en vigueur et en particulier dans le cadre du règlement général de la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 26 avril 2016), l'équipement en qualité de responsable de traitement ou de sous-traitant, collecte des données à caractère personnel.

Les informations qui sont demandées aux usagers sont nécessaires pour que leur inscription puisse être traitée par l'équipement. Les réponses des usagers sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible leur inscription. Elles font l'objet d'un traitement réalisé par l'équipement en France pour l'exécution de sa prestation.

Le traitement a également pour finalité le traitement statistique, la prospection et la mise en place d'opérations marketing avec le consentement préalable de l'utilisateur ainsi que dans le cadre du respect des intérêts légitimes du Groupe UCPA, auquel l'utilisateur consent par l'acceptation des conditions générales d'inscription.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités de leur traitement puis archivées conformément aux dispositions légales en vigueur, sous réserve des traitements nécessaires au respect des obligations légales comptables, fiscales et sociales qui leur sont propres.

L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité des informations le concernant, qui peut s'exercer à tout moment auprès de dpo@ucpa.asso.fr. L'utilisateur a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente.